



## LES REGLES DU CODE DE LA ROUTE

### **Sens de circulation et priorité à droite**

### **Limitations de vitesse pour les véhicules légers et les motos :**

- En agglomération : 50 km/h,
- Routes - voies express : 90 km/h et 110 km/h
- Autoroutes : 130 km/h.

### **Limitations de vitesse pour les caravanes et véhicules lourds (>3,5T)**

- En agglomération : 50 km/h,
- Routes ordinaires : 70 km/h
- Autoroutes : 80 km/h.

### **Taux d'alcool dans le sang à partir duquel la conduite est interdite :**

- 0 g/l

### **La conduite sous l'influence de stupéfiants est interdite.**

### **Usage au volant d'un téléphone tenu en main interdit, kit mains libres toléré.**

### **Infractions**

**Les conducteurs infractionnistes peuvent être poursuivis** dans le cadre des accords d'échange transfrontalier d'informations entre la France et la Hongrie.

### **A moto et à cyclo, le port du casque est obligatoire**

**A vélo**, le port du **casque** et du **gilet jaune** est obligatoire hors agglomération.

**Port de la ceinture de sécurité** obligatoire, à l'avant comme à l'arrière.  
Les enfants doivent être transportés dans des sièges homologués adaptés à leur morphologie.

### **L'allumage des feux de croisement de jour est obligatoire hors agglomération**

### **Equipement obligatoire à bord du véhicule**

- 1 triangle de signalisation

**Vignette autoroute ("matrica") obligatoire.** Elle est disponible dans les stations-services à l'entrée des autoroutes, ainsi qu'aux postes frontières. Attention : la vignette étant électronique, seul le reçu peut servir de justificatif.

**Si le véhicule est endommagé, il faut le signaler à l'entrée du pays** dans la mesure où un rapport de police peut être exigé pour la sortie du territoire.

\* Source : [Site officiel](#) de l'Union Européenne

Les **informations** et données mises à disposition sur le présent document sont **fournies à titre indicatif** et ne sauraient engager la responsabilité - contractuelle ou délictuelle - de l'association Prévention Routière. Elles n'ont pas vocation à remplacer les textes légaux auxquels il convient dans tous les cas de se référer expressément.

# LEXIQUE PRATIQUE

## FRANCAIS

Bonjour  
Au-revoir  
Excusez-moi  
S'il vous plaît  
Merci  
Oui/non  
Parlez-vous le français/l'anglais ?  
Où est ... ?  
Je cherche...

Droite  
Gauche

Route  
Autoroute  
Rue  
Sens interdit  
Panneau de signalisation  
Station essence  
Station de gonflage  
Parking  
Pneu  
Carte routière  
Feu de signalisation  
Péage  
Trottoir  
Passage piéton  
Carrefour  
Direction  
Rond-point  
Conduire  
Conducteur  
Passager  
Vélo  
Moto  
Voiture  
Camion

## ANGLAIS

Hello  
Goodbye  
Excuse me  
Please  
Thank you  
Yes / No  
Do you speak French / English?  
Where is...?  
I'm looking for...

Right  
Left

road  
motorway  
street  
no entry  
traffic sign  
petrol station  
air pump  
car park  
tyre  
map  
traffic light  
toll  
pavement  
pedestrian crossing  
crossroad  
direction  
roundabout  
to drive  
driver  
passenger  
bicycle  
Motorcycle  
car  
truck

\* Source : [Site officiel](#) de l'Union Européenne

Les **informations** et données mises à disposition sur le présent document sont **fournies à titre indicatif** et ne sauraient engager la responsabilité - contractuelle ou délictuelle - de l'association Prévention Routière. Elles n'ont pas vocation à remplacer les textes légaux auxquels il convient dans tous les cas de se référer expressément.